

ENSEMBLE POUR UN MOUVEMENT DE DROITS HUMAINS FORT

STRATÉGIE D'AMNESTY INTERNATIONAL SUISSE 2022-2030



AMNESTY
INTERNATIONAL



INTRODUCTION

Amnesty International est un mouvement mondial de plus de 10 millions de personnes. Notre vision et notre mission sont définies dans les statuts d'Amnesty International, qui valent également pour la Suisse. Nous faisons campagne pour un monde dans lequel les droits humains s'appliquent à tout·e·s. Nous nous appuyons sur la recherche, le plaidoyer, la communication, le militantisme, l'éducation aux droits humains, le Human Rights Relief et la collecte de fonds.

— Cette stratégie donne au personnel, aux militant·e·s et aux membres d'Amnesty Suisse la direction dans laquelle nous voulons aller au cours des huit prochaines années. Il s'agit d'une stratégie de développement qui sera revue en 2026 et adaptée si nécessaire. Avec cette stratégie, nous proposons des réponses aux défis du présent et de l'avenir, cherchons à développer de nouvelles compétences, à fixer des priorités claires et, en même temps, à donner une juste place à nos mandats historiques. Nous nous positionnons comme une organisation agile et apprenante qui offre un environnement de travail positif à ses employé·e·s, intègre ses membres et ses militant·e·s de la meilleure façon possible, attire de nouvelles·aux sympathisant·e·s et soit un exemple inspirant.

— La stratégie d'Amnesty Suisse découle de la stratégie internationale d'Amnesty 2022-2030, qui en définit le cadre général. Elle définit les thèmes de droits humains prioritaires ainsi qu'un horizon temporel et les méthodes pour les promouvoir. Au cours des huit prochaines années, quatre points forts sur lesquels nous alignerons nos objectifs, nos mesures et nos méthodes seront au cœur de notre travail. Ces points forts constituent également la base de notre principe directeur.

PRINCIPE DIRECTEUR

Ensemble pour un monde juste ! Avec d'autres, nous nous engageons dans la durée, avec courage et crédibilité, pour que les droits humains soient respectés, protégés et réalisés dans le monde et en Suisse.

1. POINT FORT TRAVAIL INTERNATIONAL SUR LES DROITS HUMAINS

OBJECTIF PRINCIPAL :

Dans un monde complexe marqué par l'incertitude, Amnesty International s'élève, d'ici 2030, comme un vaste mouvement mondial qui a conservé sa pertinence locale. Notre stratégie dynamise Amnesty comme force de campagne. Nous utilisons nos ressources et notre base militante pour jeter des ponts entre les mouvements et les personnes qui défendent les droits humains, en vue d'écouter et d'amplifier leurs voix.

LA STRATÉGIE MONDIALE D'AMNESTY INTERNATIONAL 2022-2030

Lors des huit prochaines années, nous concentrons **80 % de nos ressources** sur les deux priorités mondiales d'Amnesty International, soit les domaines thématiques « **Liberté d'expression et espace civique** » et « **Égalité et non-discrimination** ». « Liberté d'expression et espace civique » comprend le renforcement de la liberté d'expression et d'association, et la défense du droit à la liberté de réunion, en ligne et hors ligne. « Égalité et non-discrimination » prévoit un engagement contre les discriminations de genre et intersectionnelle, pour la justice climatique et les droits des personnes réfugiées, migrantes et situées dans les zones de crise, et le renforcement du droit à la santé, au logement et à la sécurité sociale. Lors de la planification et de l'évaluation de notre travail, nous accordons une attention particulière aux personnes et communautés vulnérables, à l'intersectionnalité et à la dimension de genre, ainsi qu'à la responsabilité des entreprises, notamment en ce qui concerne le secteur technologique.

— Nous allouons **20 % de nos ressources** à des domaines de travail flexibles, répondant à d'autres préoccupations locales urgentes. Ces domaines flexibles doivent être conformes aux directives (policies) d'Amnesty International. Ils comprennent l'abolition de la peine de mort, l'accès à la justice dans les conflits armés, la prévention des violations des droits humains au sein du système judiciaire pénal, la lutte contre les discriminations à l'encontre de certains groupes (par exemple la protection des minorités religieuses et ethniques), la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et la protection des populations dans le contexte du commerce mondial des armes.

OBJECTIFS INTERNATIONAUX D'AMNESTY SUISSE

1.1. NOUS SOMMES ONE AMNESTY

Nous sommes une membre importante et active du mouvement international. Nous nous engageons pour une gouvernance solide et maintenons notre important soutien financier. Nous participons activement aux processus décisionnels, favorisons les échanges avec d'autres sections et les instances internationales, et proposons des membres approprié·e·s pour les organes internationaux.

— Les attaques croissantes contre les défenseur·e·s des droits humains dans le monde entier n'épargnent pas le personnel et les bénévoles d'Amnesty. Nous faisons en sorte que le personnel de toutes les structures d'Amnesty International qui fait l'objet de menaces et de représailles soit couvert par l'obligation contractuelle de diligence d'Amnesty International. En ce sens, le Programme du Human Rights Relief a déjà étendu son action aux membres des Comités exécutifs menacé·e·s et aux bénévoles exposé·e·s.

— Nous contribuons à ce que le passage à une plus grande expansion de la collecte de dons liés s'accompagne d'une surveillance et d'un contrôle stratégiques accrus.

1.2. PRIORITÉS MONDIALES

Le personnel, les militant·e·s et les membres d'Amnesty Suisse travaillent sur les priorités mondiales de la stratégie internationale à hauteur de 80 % des ressources. Nous travaillons, de plus, sur des thèmes de droits humains urgents et significatifs au niveau national. Nous continuons à développer nos compétences afin de relever les défis thématiques, méthodologiques et structurels de la stratégie internationale.

2. POINT FORT DROITS HUMAINS EN SUISSE

OBJECTIF PRINCIPAL :

Nous démontrons l'importance des droits humains pour toutes les personnes vivant en Suisse. Nous nous engageons pour le respect de ces droits et travaillons avec d'autres organisations et les personnes touchées par leurs violations.

OBJECTIFS :

2.1. PERTINENCE

Amnesty Suisse est la principale voix en faveur des droits humains en Suisse. Elle démontre la pertinence de ces droits pour tout·e·s et gagne le soutien de nouvelles personnes.

- Nous travaillons sur les sujets pertinents pour la Suisse, qui préoccupent nos membres et sont prévus par la stratégie internationale.

- Nous continuons à travailler sur des sujets pour lesquels nous disposons d'une expertise et d'un réseau, et nous développons de nouveaux domaines significatifs au niveau international et national. Nos domaines de travail sont actuellement : liberté d'expression, technologie et droits humains ; liberté de réunion et police ; femmes et droits des personnes LGBTI* ; droits économiques, sociaux et culturels ; économie et droits humains ; discrimination ; asile et migration ; sécurité et droits humains ; droits civils et politiques ; travail pays.

2.2. RECHERCHE

Nous sommes en mesure de mener des recherches approfondies sur les droits humains en Suisse et de les utiliser comme base pour des campagnes. Nous démontrons ainsi l'importance des droits humains pour de nombreuses personnes en Suisse et obtenons des améliorations concrètes.

2.3. RENFORCER LE MOUVEMENT DES DROITS HUMAINS

Nous promouvons un large mouvement des droits humains en Suisse, qui inclut des personnes d'orientations politiques et sociales différentes et promeut la diversité. Pour cela, nous renforçons l'engagement, la participation et les capacités de nos militant·e·s et sympathisant·e·s, ainsi que la coopération avec les organisations et mouvements de la société civile.

3. POINT FORT ENGAGEMENT

OBJECTIF PRINCIPAL :

Nous nous mobilisons avec des campagnes, des actions et des offres de formation convaincantes dans le cadre imparti par la stratégie internationale. Notre communication est à la fois crédible et attrayante. La collecte de fonds est axée sur des thèmes et des campagnes prioritaires, utilise des outils variés, est innovante, et gagne de nouveaux soutiens pour le travail en faveur des droits humains en Suisse et pour le financement du mouvement international.

NOUS SOMMES TOUT·E·S AMNESTY !

Nous, militant·e·s, membres, sympathisant·e·s et employé·e·s travaillons avec efficacité pour les droits humains. Nous rendons notre action visible, mettons en œuvre notre stratégie collectivement et nous soutenons mutuellement pour atteindre nos objectifs. Nous nous traitons avec respect et reconnaissance.

OBJECTIFS :

3.1. ENGAGEMENT

Nous sommes une organisation de défense des droits humains attrayante qui invite les personnes de toutes origines, formations et orientations à nous rejoindre. Nous nous adressons aux personnes dans un langage compréhensible, afin qu'elles puissent s'identifier à Amnesty et défendre les droits humains avec nous. Nous nous mobilisons dans la durée au côté de nos sympathisant·e·s. Par le biais d'offres de formation, nous encourageons la compréhension des droits humains et renforçons les compétences pour les défendre.

3.2. IMPACT

Nous travaillons de manière transparente et orientée résultat. Nous examinons systématiquement l'impact de notre travail et fournissons les ressources appropriées à cette fin. Nous utilisons nos ressources de manière responsable.

3.3. RÉCOLTE DE FONDS

La collecte de fonds permet de financer le travail en faveur des droits humains et contribue à la visibilité de notre organisation et de nos campagnes. Elle utilise des outils diversifiés de manière efficace, et consolide nos points forts ainsi que notre stratégie de croissance. Nous apportons une contribution décisive au financement du mouvement international.

4. POINT FORT ORGANISATION & CULTURE

OBJECTIF PRINCIPAL :

Les droits humains caractérisent notre culture de travail. Nous sommes une organisation attrayante, valorisante et transparente pour les employé·e·s, les militant·e·s et les membres. La satisfaction et la motivation sont élevées. Nous offrons un environnement agile où chacun·e peut, dans le cadre des prérequis de notre stratégie et de notre planification, travailler de manière indépendante en s'appuyant sur ses forces et compétences. Les processus de travail sont clairement structurés et efficaces.

OBJECTIFS :

4.1. PRIORITÉS

Nous fixons des priorités claires dans la sélection de nos campagnes et projets en fonction de nos ressources.

4.2. DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU PERSONNEL

Nous sommes une organisation innovante et apprenante. Nous adaptons en permanence nos compétences, nos connaissances, nos processus de travail et nos principes de gestion. Nous traitons les conflits de manière constructive et favorisons un climat de respect, de transparence et de reconnaissance mutuels. Nous offrons des conditions cadres optimales qui promeuvent la diversité et le développement du personnel. Nous reconnaissons l'existence d'une discrimination structurelle en Suisse et nous nous efforçons de la contrer par nos pratiques en matière d'emploi.

4.3. DES PROCESSUS CLAIRS ET UN SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Nous améliorons notre impact en faveur des droits humains à l'aide de processus et méthodes de travail efficaces et de technologies modernes.
